Image not found or type unknown

Procès-verbal de l'assemblée générale d'une association : comment le rédiger ?

Fiche pratique publié le **11/12/2013**, vu **575 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

La rédaction du procès-verbal d'une assemblée générale a pour objectif d'apporter la preuve de la régularité de la réunion et des délibérations adoptées. Quelles mentions doit-il contenir ?

Aucune disposition n'impose aux associations loi 1901 d'établir des procès-verbaux de leurs délibérations sauf dans certains cas.

Dans les autres cas, les statuts ou le règlement intérieur peuvent imposer l'établissement de procès-verbaux des décisions de l'association et s'étendre à certains ou à tous les organes délibératifs de l'association loi 1901.

Accéder au guide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés